



## Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006 - ISO 11014-1

Page 1 sur 5

No. FDS : 113864  
V001.3

Pattex ni clou ni vis prise immédiate aérosol

Révision: 18.08.2008  
Date d'impression: 29.06.2010

### 1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

**Désignation commerciale:**

Pattex ni clou ni vis prise immédiate aérosol

**Utilisation prévue:**

Colles de montage

**Raison sociale:**

Henkel France S.A.  
rue de Silly 161  
92642 Boulogne Billancourt Cedex

France

Téléphone: +33 (0) 1 46 84 90 00

Fax: +33 (0) 1 46 84 90 90

**Responsable pour la fiche de données de sécurité:**

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

**En cas d'urgence:**

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency) : +33.1.40.05.48.48

### 2. Identification des dangers

Le produit n'est pas dangereux au sens de la directive en vigueur sur la préparation.

### 3. Composition / informations sur les composants

**Description chimique générale:**

Colle de montage à 1 C

**Substances de base pour préparations:**

Dispersion de copolymère styrène-acrylate

**Indication des composants selon (CE) N° 1907/2006:**

Ne contient aucune substance dangereuse au-delà des valeurs limites de la directive CE

### 4. Mesures de premiers secours

**Informations générales:**

En cas de malaise consulter un médecin.

**Inhalation:**

Air frais.

**Contact avec la peau:**

Laver à l'eau courante et au savon. Soins de la peau. Enlever les vêtements souillés, imbibés.

**Contact avec les yeux:**

Rincer à l'eau courante, si nécessaire consulter un médecin.

**Ingestion:**

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, consulter un médecin.

**5. Mesures de lutte contre l'incendie****Moyens d'extinction appropriés:**

Dioxyde de carbone, mousse, poudre, jet d'eau, eau pulvérisée.

**Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Jet d'eau grand débit

**Équipement spécial de protection pour la lutte contre l'incendie:**

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.  
Porter un équipement de sécurité.

**6. Mesures en cas de dispersion accidentelle****Mesures de protection individuelle:**

Pas nécessaire.

**Mesures de protection de l'environnement:**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

**Méthodes de nettoyage et d'élimination:**

Balayer mécaniquement.  
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

**7. Manipulation et stockage****Manipulation:**

Transport en voiture: laisser le récipient enveloppé dans un chiffon dans le coffre, jamais dans l'espace passagers.

**Stockage:**

Entreposage dans les emballages d'origine fermés.  
Maintenir les emballages fermés hermétiquement.  
Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

**8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle****Remarques sur la conception des installations techniques:**

Pas de mesures spéciales nécessaires.

**Équipement de protection conseillé pour le personnel:**

Pas nécessaire.

**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.  
Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon; appliquer une crème de protection.  
Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

## 9. Propriétés physico-chimiques

**Propriétés générales:**

Aspect	Pâte hautement visqueux blanchâtre
Odeur:	typique

**Propriétés phys.-chim.:**

Valeur pH ( )	8,0 - 10,0
Densité (20 °C (68 °F))	1,25 - 1,35 g/cm <sup>3</sup>
Viscosité (dynamique) (; 20 °C (68 °F))	6.500.000 - 8.000.000 mPas
Solubilité qualitative (20 °C (68 °F); Solv.: Eau)	Miscible

## 10. Stabilité et réactivité

**Conditions à éviter:**

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

**Matières à éviter:**

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

**Produits de décomposition dangereux:**

Aucun connu

## 11. Informations toxicologiques

**Informations générales sur la toxicologie:**

En cas de manipulation correcte et d'utilisation conforme à la destination, il ne faut supposer à notre connaissance aucun effet nocif du produit.

## 12. Informations écologiques

**Persistance et biodégradabilité:****Biodégradabilité finale:**

Ce produit est difficilement biodégradable.

Le produit contient des composants polymères qui sont dégradables dans une large mesure.

**Informations générales:**

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

## 13. Considérations relatives à l'élimination

**Evacuation du produit:**

Incinération des déchets ou centrale de traitement avec l'accord du responsable des autorités locales.

Les codes de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais en majeure partie à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune code de déchet pour les articles voire les produits utilisés dans les différentes branches. Ils peuvent être demandés au fabricant.

**Evacuation d'emballage non nettoyé:**

Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

**14. Informations relatives au transport****Transport routier ADR:**

Classe:	2
Groupe d'emballage:	
Code de classification:	5A
No. d'identification du danger:	
No UN:	1950
Étiquette:	2.2
Nom technique:	AÉROSOLS

**Transport ferroviaire RID:**

Classe:	2
Groupe d'emballage:	
Code de classification:	5A
No. d'identification du danger:	20
No UN:	1950
Étiquette:	2.2
Nom technique:	AÉROSOLS

**Navigation intérieure ADN:**

Classe:	2
Groupe d'emballage:	
Code de classification:	5A
No. d'identification du danger:	
No UN:	1950
Étiquette:	2.2
Nom technique:	AÉROSOLS

**Transport maritime IMDG:**

Classe:	2.2
Groupe d'emballage:	
No UN:	1950
Étiquette:	2.2
EmS:	F-D ,S-U
Substance marine nocive:	-
Nom d'embarquement correct:	AEROSOLS

**Transport aérien IATA:**

Classe:	2.2
Groupe d'emballage:	
Instruction de paquetage (passager)	203
Instruction de paquetage (frêt)	203
No UN:	1950
Étiquette:	2.2
Nom d'embarquement correct:	Aerosols, non-flammable

**15. Informations réglementaires**

Pas d'obligation d'identification.

**Indications additionnelles:**

Réceptif sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler, même après usage.

**Prescriptions/consignes nationales (France):**

Informations générales:	Classification et étiquetage selon les arrêtés fixant les modalités d'élaborations et de transmission des fiches de données de sécurité.
Protection des travailleurs:	<p>Travaux interdits: Code du Travail (articles R 234-9 et 10 (femmes), articles R 234-16, 20 et 21 (jeunes travailleurs de moins de 16 et/ou 18 ans), arrêté du 8 octobre 1990 modifié (arrêté fixant la liste des travaux pour lesquels il ne peut être fait appel aux salariés sous contrat de travail à durée déterminée ou aux salariés des entreprises de travail temporaire).</p> <p>Hygiène et sécurité du travail: Code du Travail (articles R 232-5 à 5-14, R 231-32 à 38, R 233-43, circulaires relatives au commentaire technique des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail (19 juillet 1982, 14 mai 1985 et suivantes).</p> <p>Prescriptions nationales: Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit.</p> <p>Maladies professionnelles: Code de la Sécurité Sociale (articles L 461-1 à 461-8). Tableaux des maladies professionnelles prévu à l'article R 461-3 publiés dans le fascicule INRS ED 486, en accord avec le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.</p> <p>Maladies à caractères professionnel: Indépendamment des tableaux des maladies professionnelles, signaler toute maladie ou tout symptôme susceptible de présenter un caractère professionnel. Décret 63-865 du 3/8/1963 et article 461-6 et D 461-1 du code de la sécurité sociale modifiée par la loi 1106 du 06/12/1976</p>
Protection de l'environnement:	<p>Installations classées: 1510 Loi 76-663 modifiée (relative aux installations classées pour la protection de l'environnement), code de l'environnement article L 511-2 (nomenclature des installations classées).</p> <p>Rejets interdits: Eaux : loi 64 1245 du 16/12/64 modifiée ; huiles et lubrifiants : décret 77-254 du 8/3/77 ; détergents : décret 87-1055 modifié du 2</p> <p>Déchets : loi 75-633 modifiée (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 92-377, décret 94-609 (relatif aux déchets d'emballages individuels), décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux), décret 98-679 (relatif au transport par route, au négoce et au courtage des déchets).</p>

## 16. Autres informations

### Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.